

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 30 mars 2010

Présents : Rault, Toupet, Bidard, Brajer, Garnier, Mercier-Trémolières, Guillou, Marière, Carmoin.

C de Lencquesaing absent a donné procuration à Mme Toupet.

Budget Primitif 2010 de la Commune : COMMUNE

	recettes	dépenses
fonctionnement	207 971,77 €	207 971,77€
investissement	83 002,28 €	83 002,28€

Budget Primitif 2010 de l'Assainissement :

Fonctionnement	14 541,90€	14 541,90€
Investissement	26 644,81€	26 644,41 €

Maison de Santé pluridisciplinaire à Tillières sur Avre

Le Conseil accorde son soutien par 9 v pour et une contre.

Communauté des Communes

Le Conseil municipal décide de ne pas désigner, pour l'instant, de délégué à la section communication.

Demande de participation financière d'un étudiant pour un stage à l'Étranger:

Le Conseil décide de ne pas accorder d'aides pour des stages d'étudiant(s).

Éclairage Public:

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise PTB pour la fourniture et la pose de points lumineux:

Carrefour des Sablonnières	1212,41 €
La Marette (2)	2091,21 €
Le Village du Bois	1354,53 €

Le Conseil retient ce devis et charge M le Maire de solliciter les Subventions.

Extincteur: Monsieur le Maire présente les devis pour la fourniture d'extincteurs:

Gloire Sécurité Incendie	829,96 €
RPI	929,77 €

le Conseil Municipal charge M le Maire de choisir l'une des deux société sur le critère du moins disant quant au coût d'entretien annuel.

Comptes Rendus des délégués et des Commissions:

D Bidard	SIADEP
C Toupet	Transports Scolaires et Enfance Jeunesse
P Brajer	SPANC et OM

Commissions des Travaux: Mercier-Trémolières a exposé l'avancée du dossier « rénovation de la Mairie et de la Salle polyvalente »; P Brajer a rendu compte du dossier « rénovation du Presbytère » en indiquant

que la commission travaillait sur la faisabilité d'un gîte.

Le Conseil décide qu'il faut demander des devis à plusieurs architectes pour la confection des plans et l'élaboration des descriptifs qui serviront à solliciter des devis près des entreprises du bâtiment. M S Garnier et le CAUE seront sollicités.

Église: Mme C Toupet est autorisée à emporter chez elle, un par un, , pour dépoussiérage, les panneaux du chemin de Croix.

Le Maire,

